

26 | DONZÈRE

La vidéosurveillance, l'arme anti-dépôts sauvages

Rencontre avec Sawab Amri, chef d'équipe du service voirie, et Alexandre Conan, policier municipal à Donzère, dans la Drôme

■ Zepros Territorial:

La ville de Donzère a engagé une lutte contre les dépôts sauvages.

Comment ?

Alexandre Conan: Pour mettre un terme aux dépôts sauvages qui s'accumulaient autour des points d'apport volontaire (PAV), nous nous sommes équipés d'une caméra d'abord sur quatre points d'apport dès 2022 puis, fin août 2023, sur dix points déclarés en préfecture, des PAV uniquement.

■ Z. T.: Quels résultats avez-vous obtenus ?

A. C.: Les dépôts ont réduit de 30 à 40 % environ. La police municipale a réalisé 60 procé-



Sawab Amri, chef d'équipe du service voirie

© Mairie Donzère



Alexandre Conan, policier municipal

© Mairie Donzère

dures administratives entre août 2023 et mi-juillet 2024. Les propriétaires des véhicules observés ont dix jours pour faire des remarques. À défaut de justification valable, ils sont verbalisés (art. L541-3 du Code de l'environnement). La procédure administrative est plus longue – une heure par dossier abouti – que la procédure pénale,

mais, avec elle seulement, nous savons si le contrevenant paie. C'est aussi plus juste: l'amende est en effet ici gradée en fonction du type de déchet et du cubage (135 € minimum). Pour les gros dépôts sauvages, à la différence des petits que le service propreté évacue, la police municipale met les auteurs en demeure de les enlever: au bout

du délai de dix jours, ils obtiennent pour éviter une astreinte journalière, en plus de l'amende.

■ Z.T.: Comment cette lutte a-t-elle changé la manière de travailler du service propreté ?

Sawab Amri: Le service propreté a six agents à temps plein dont un binôme avec un camion polybenne pour le désherbage, nettoyage des accotements, entretien des écoles, vidage des corbeilles et les dépôts sauvages. Ces derniers, autour des PAV et le long des routes, prennent 40 % du temps. Sur les sites

vidéosurveillés, on travaille de concert avec la police municipale. Pour un dépôt sauvage constaté le matin, on ramasse dans l'après-midi. Si le dépôt atteint 1,5 ou 2 m³ ou empêche d'accéder à un container, on fait plus vite. Si l'on surprend une personne en train de faire un dépôt sauvage, on l'oriente vers les services de la ville pour qu'elle demande une carte d'accès à la déchèterie. Le service communique aussi sur le sujet dans le journal municipal ou sur Facebook. ●

Propos recueillis par
Frédéric Ville

85 | SUD VENDÉE LITTORAL

Ressourcerie végétale... et pédagogique

Avec sa ressource végétale ouverte le 1^{er} avril 2023

broyats, sont mis à disposition des usagers et les surplus sont